



SALAIRES—CONVENTION COLLECTIVE CHIMIE

LA CHAMBRE PATRONALE SUSPEND LES NÉGOCIATIONS UNILATÉRALEMENT

Pour rappel

Un bras de fer oppose la chambre patronale aux organisations syndicales depuis quelques mois. Depuis la mise en place des 35 heures, la grille salariale dans la Convention Collective de la chimie est sur un montant mensuel de 38 heures avec des compléments de salaires depuis 2006 pour les coefficients allant du K 130 au K 225. Pour les coefficients supérieurs, la valeur du point, multipliée par le coefficient donne le salaire minimum conventionnel : exemple : salaire K 290 : $7,895 \times 290 = 2289,55$ euros/mois.

La Valeur de Point sera à 7,895 € au 1er août 2013. Aucun salaire de base ne peut être en dessous, les diverses primes venant s'y ajouter.

L'UIC veut réécrire la Convention Collective en demandant aux organisations syndicales de **réduire la Valeur du Point à 7,227 euros**, entraînant une **baisse du salaire et de toutes les primes** (ancienneté, posté, nuit, ...etc.)

L'UIC, par ce projet, appelle clairement les patrons des entreprises à baisser les salaires, s'inscrivant ainsi dans les directives du MEDEF et de ses contrats « *compétitivité emploi* ».

Tous les salariés sous la Convention Collective de la Chimie sont concernés, impactés par ce projet.

L'UIC, après avoir tenté d'abuser, tromper les organisations syndicales (insultant même la CGT) en déclarant que « *cela n'aurait aucune incidence* » avoue enfin, à la précédente réunion, la vérité en se disant

« *prêt à garantir pendant 4 années le niveau des primes* ».

UN AVEU QUI CONFIRME CE QUE LA CGT DENONCE DEPUIS LE DÉPART ! La CGT ne négociera pas la régression sociale. Elle la combattra !

Les 5 Fédérations, CGT, CFE-CGC, CFTC, CFDT et FO ont décidé de s'opposer au projet UIC en faisant une proposition commune d'une grille salariale avec une valeur du point unique à 8,36 euros.

Face aux propositions des 5 organisations, la réponse de L'UIC s'est faite sous forme d'un chantage :

- NON à la proposition des 5 Fédérations,
- Annulation de la négociation du 4 juillet 2013.
- Réouverture des négociations conditionnées à l'acceptation de négocier sur le projet UIC, avec baisse des salaires sur la base de 35 h, et baisse de la Valeur de Point servant pour calculer les primes.

Un diktat de l'UIC inacceptable suivi d'informations mensongères envoyées au Ministère de l'Emploi, à qui la chambre patronale a indiqué des salaires minima qui n'ont fait l'objet d'aucun accord. Les 5 Fédérations syndicales interpellent le Ministère pour que celui-ci rectifie ces informations mensongères et fasse droit aux accords signés et étendus par ses services.

Le bras de fer avec l'UIC est appelé à se poursuivre, voire à se durcir ! La CGT appelle les travailleurs à organiser la riposte, mobiliser leurs forces pour agir sur ces questions qui engagent leurs conditions de vie et leur avenir.

Avec une grille de salaires en baisse dans la Convention Collective, ce sont les accords d'entreprises 35 h qui seraient impactés puisque :

- ⇒ Les jeunes embauchés commenceront avec des salaires plus bas.
- ⇒ Les « anciens » en place se trouveront « bloqués » par leur direction qui les mettra en « concurrence » avec les nouveaux !

La chambre patronale pilotée par l'UIC, dans la ligne du MEDEF, veut imposer une réduction des droits, des salaires pour augmenter les marges financières, la rente des actionnaires et des patrons.

A l'approche des négociations annuelles qui s'organisent dans le 2^{ème} semestre, cela montre quels sont leurs objectifs !! C'est leurs intérêts financiers contre les nôtres, et contre notre pouvoir d'achat et le niveau de vie de nos familles.

Un affrontement de classes qui demande un engagement collectif, des actions unies et solidaires pour faire front, défendre nos acquis, agir pour une autre distribution de richesses créées avec une revalorisation des salaires, des pensions/retraites, des investissements utiles pour l'avenir de nos industries et de nos emplois.

AGIR ou SUBIR ?

La CGT décide d'agir

Et vous ?

Le 10 septembre 2013, journée nationale d'actions sur les droits à la retraite est l'occasion de porter haut et fort nos revendications. **Tous en grève, en manifestation le 10 septembre 2013 pour les retraites, les salaires et l'emploi.**